

## Séance du 27 Septembre 2010

Le vingt-sept septembre deux mille dix, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 20 septembre 2010

Date d'affichage : 05 octobre 2010

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette.

Etaient excusés : M. PACARY Michel (procuration Mme HENRY) ;  
M. BOURDON Noël (procuration M. DUPONT).

Melle PAISANT, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

### I. Délibérations

#### 1) Indemnité de gardiennage de l'église année 2010 (reçu le 04/10/2010)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme Michel LE MOULEC ouvrent et ferment les portes de l'église tous les jours depuis le départ du prêtre. Afin que ce service rendu soit récompensé, Mme le Maire propose de leur octroyer l'indemnité de gardiennage de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder à M. et Mme LE MOULEC la somme de 471.87 € pour le gardiennage de l'église en 2010

#### 2) Demande de dépose de réseau (reçu le 04/10/2010)

M. BOURGE, adjoint expose au Conseil Municipal qu'un morceau de réseau électrique sur la RD 89, au lieu-dit « La Guesnetière » (vers « La Sansonnière ») peut être déposé car ne sert plus à rien. En effet, il aboutit dans un champ et ne dessert aucune habitation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. BOURGE :

- confirme la demande de dépose de réseau au lieu-dit «La Guesnetière » ;
- atteste avoir connaissance que toute demande ultérieure de raccordement à cet endroit, ne pourra se prévaloir de l'existence de cette ligne et sera traitée comme un raccordement nouveau avec participation de la commune.

#### 3) Communauté de communes : extension des compétences (reçu le 04/10/2010)

Le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que la communauté de communes de Marigny lors de son assemblée générale du 27 mai a étendu ses compétences au diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements communaux recevant du public conformément à l'article R111-19-9 du code de la construction et de l'habitat. Lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2010, la communauté de communes a décidé de compléter cette compétence en étendant le diagnostic aussi à la voirie et aux aménagements des espaces publics.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire donne son accord pour ajouter à la compétence « réalisation d'un diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements communaux recevant du public conformément à l'article R111-19-9 du code de la construction et de l'habitat » : « de la voirie et des aménagements des espaces publics (statuts : paragraphe C 50) ».

## **II. Réfection des bâtiments communaux**

### **A – Logement de Mme GOULOIS**

M. BOURGE indique que ce logement a été rénové il y a une dizaine d'années et que des problèmes d'humidité sont dus à une mauvaise isolation par lattes et plâtre. Un doublage des murs intérieurs et toit est nécessaire, ainsi que le changement de deux fenêtres.

#### **Travaux logement 7 Les Ecoles (reçu le 04/10/2010)**

M. BOURGE expose au Conseil Municipal qu'il existe un problème de pont thermique au 2<sup>ème</sup> étage dans le logement sis au 7 Les Ecoles. Pour y remédier, il est nécessaire de changer les fenêtres et de faire un doublage.

Quatre entreprises ont été consultées et 3 ont répondu. Après étude des devis par la commission, elle propose de retenir l'entreprise HERVIO de Cerisy la Salle, mieux disante, pour un montant HT de 4 318.60 €.

Après délibération, le Conseil décide de suivre l'avis de la commission et de confier les travaux à l'entreprise HERVIO.

Le Conseil autorise de plus le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 (23) – 137 : Logt 7 Les Ecoles		5 000.00 €
D 2313 (23) – 139 : Logt 1 Les Ecoles	5 000.00 €	

### **B – Logement de Mme MOULIN**

Mme le Maire propose de supprimer la porte pour l'accès au préau du logement loué comme il avait été fait pour celui de Mme GOULOIS. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette proposition. Les deux logements seront donc loués avec garage mais sans cave.

Pour la rénovation de ce logement, neuf entreprises ont été contactées. Le Conseil Municipal est favorable à la pose d'un chauffe-eau de 300 litres au lieu de 200 afin que cela corresponde aux besoins d'une famille nombreuse éventuellement locataire.

#### **Réfection logement 1 les Ecoles : choix des entreprises (reçu le 04/10/2010)**

M. BOURGE, adjoint expose au Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprises a été effectuée concernant les travaux de réfection du logement actuellement occupé par Mme MOULIN.

Cinq entreprises ont été contactées pour les menuiseries et le doublage et 3 entreprises pour la plomberie et le chauffage.

Tous ces devis ont été étudiés en commission qui propose de retenir :

- pour le lot menuiseries et doublage : M. HERVIO Johann de Cerisy la Salle pour un montant HT de 16 470.25 € ;

- pour le lot plomberie et chauffage : Mme BRETON Caroline de St Samson de Bonfossé pour un montant HT de 16 534.10 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. BOURGE, décide de suivre l'avis de la commission et de retenir l'entreprise HERVIO de Cerisy la Salle et l'entreprise BRETON de St Samson de Bonfossé, pour effectuer les travaux dans le logement communal du 1 Les Ecoles.

### C – Salle de sports

M. DUFORT a expertisé le toit et a constaté que de nombreux chéneaux galvanisés sont très abîmés. La fixation des tôles est à revoir (malfaçon à la base). Afin de résoudre les fuites d'eau, il a été décidé dans un premier temps de poncer et reblaxonner le chéneau du toit. Une entreprise sera contactée pour effectuer les travaux en urgence.

Une société pour des études thermiques a été contactée. Cette dernière indique que l'isolation est inexistante et que la condensation au sol est due à un problème d'hygrométrie. C'est très courant dans les salles de sport et il faudrait peut-être installer un ou deux déshumidificateurs. D'autres démarches vont suivre avant toute décision.

M. BOURGE indique que les divers travaux demandés par le club de tennis de table ont été effectués, à savoir : blocage d'une fenêtre, installation du robinet d'eau froide, installation du défibrillateur à l'extérieur. Seule la formation proposée par le CDOS reste à prévoir. Par mesure de sécurité, il faudra supprimer l'accès à l'armoire électrique et prévoir une commande extérieure pour l'éclairage de la salle.

### D – Gare

Lors d'une nouvelle rencontre avec M. BOURRIGAN, celui-ci a fait part de la nouvelle estimation domaniale du bâtiment, d'un montant de 15 000 €. Le déplacement d'un câble et les branchements (EDF et Télécom) dans une nouvelle armoire sont nécessaires pour un montant de 12 900 €. Montant total : 27 900 €.

Si le bâti a plutôt augmenté ces dernières années, de nombreuses dégradations depuis la dernière offre ont été constatées. La SNCF accepte donc un prix de vente de 25 000 €, les frais de géomètre restant à la charge de la commune. Les problèmes de bornage concernant le terrain communal seront régularisés à cette occasion. La SNCF souhaite se réserver une partie du terrain située à gauche côté quai.

Le Conseil Municipal étant favorable à cet achat, et les diagnostics (plomb et amiante) devant être réalisés sous une quinzaine de jours, un compromis sera normalement signé fin octobre pour une vente début 2011.

L'entretien de la salle d'attente sera à la charge de la commune.

## III. Affaires diverses

### 1) Point budgétaire

Mme le Maire présente un point sur le budget de fonctionnement : **dépenses** : 349 504 € de budgétisés, 165 485.33 € de réalisés soit 47.30 %. **Recettes** : 349 504 € de budgétisés, 167 079.09 € de réalisé soit 47.80 %.

### 2) Subventions

A la demande de Mme le Maire, la commission des finances a commencé à réfléchir sur les modalités d'attribution des subventions aux associations communales.

### 3) Abattement de la taxe d'habitation

Mme le Maire propose que la commission des finances se réunisse à nouveau le 13 octobre à 20 h 30 : suite à la suppression de la taxe professionnelle, la part de la Taxe d'Habitation dont bénéficiait le département va être attribuée aux communes. Au niveau départemental, des abattements étaient accordés aux familles nombreuses. La commune doit décider d'accorder également ou pas des abattements.

#### 4) Stage

Mme le Maire indique que M. PATIN a accepté de partir en stage à Hérouville St-Clair, pendant trois jours au mois de décembre si des places sont encore disponibles, afin d'avoir des informations sur la législation des cimetières. Le coût de cette formation sera de 165 €.

#### 5) Commission urbanisme

La commission a étudié les premières impressions du CAUE qui souhaiterait que le projet « commerce/résidences locatives personnes âgées » soit réalisé à proximité de la place Pierre l'Orphelin. Dans ce cas de figure, l'arrêté préfectoral qui interdit l'implantation d'un bar à moins de 100 m d'un édifice culturel ou cultuel ne serait pas respecté. De plus, M. DUPONT indique qu'il lui semble que ce projet serait construit sur une zone humide.

La commission va rencontrer courant octobre le CAUE afin d'affiner le projet.

#### 6) SIAT (Schéma Intercommunal d'Aménagement du Territoire de la communauté de communes).

Mme le Maire informe le Conseil Municipal sur le SIAT, dont l'étude est lancée au niveau communautaire. Il doit nous permettre de déterminer nos orientations et de programmer les projets qui seraient subventionnés.

Notre communauté de communes est composée de communes pré-urbaines. Des besoins sont repérés : transport en commun à adapter aux besoins, développer la gare de Carantilly, efforts pour la circulation douce, permettre aux habitants de se déplacer à pied, développer le tourisme : pêche, cheval, sites touristiques, sécurisation de certains axes routiers, construction de lotissements... Les différentes communes ont été repérées : Marigny, mais aussi des « pôles d'appui » (Remilly sur Lozon, Hébécrevon et Saint-Gilles), « bourgs à densifier » (la Chapelle Enjager, Le Lorey et Carantilly).

#### 7) Rapprochement de communautés de communes

Lors d'une réunion de bureau, M. GOSSELIN a informé qu'il avait eu des contacts avec les communautés voisines, à savoir : Canisy et Saint Jean de Daye. Saint-Lô, détenant plus de 30 000 habitants, formerait à elle seule une communauté d'agglomération. Canisy va être contacté.

#### 8) THT/PAP

Une somme d'un montant de 393 564 € est attribuée pour des projets communautaires.

##### Propositions du bureau communautaire :

- Croisement des opérateurs Bouygues, Orange et SFR afin d'obtenir une couverture numérique à 100 %
- Pôles médicaux
- Projet médiathèque
- Bâtiment relais pour une entreprise (atelier-relais)

#### 9) Informations diverses

- Le CCAS a fixé le repas des anciens au 27 octobre 2010. Une messe sera célébrée par le père Moitié à 11 heures. Les invités seront les mêmes que l'an dernier (c'est à dire à partir de 61 ans).

- SPANC : une réunion publique d'information aura lieu le 12 octobre 2010 à 20h30 à la salle des fêtes. Le diagnostic sera effectué à l'automne et permettra de recenser les habitations non conformes.

- Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à Carantilly à 9h30, afin de permettre de passer un moment ensemble avant que ceux qui le souhaitent se déplacent à Remilly sur Lozon pour la cérémonie communautaire. M. LEMERRE annonce que les cérémonies suivantes seront célébrées le 5 décembre 2010 à Marigny et le 8 mai 2011 à Carantilly. Le Conseil Municipal est favorable pour que le vin d'honneur soit offert par la commune.

- Mme le Maire souhaite que la commission fêtes et cérémonies se réunisse le 19 octobre 2010 à 20h30, afin d'organiser la cérémonie du 11 novembre, de préparer les vœux du maire 2011 et d'organiser le Téléthon.

- Mme le Maire souhaiterait prévoir au prochain budget l'achat d'une sono portable : le Conseil Municipal y est favorable.

- Elle demande également de prévoir une date pour la commission fleurissement.

- Afin de recenser les Carantillais qui connaîtraient des problèmes avec la TNT, elle prie le Conseil Municipal de bien vouloir relayer l'information qu'elle a publiée sur le site internet communal (qui atteint 14 000 visiteurs, à savoir 80 visiteurs/jour en moyenne depuis août).

- Melle PAISANT demande des nouvelles au sujet de la vente du presbytère. Mme le Maire indique que les éventuels acquéreurs d'Agneaux ont eu des soucis personnels et qu'ils nous feront une offre de prix qui sera annoncée à la prochaine réunion de conseil. De nouvelles personnes l'ont également visité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 15.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

La Secrétaire,